

## Suivi d'une population de gobe-mouche noirs et aménagements anti-prédateurs en forêt domaniale de Saint-Michel.

Les gobe-mouches sont des petits passereaux, insectivores stricts, migrants, qui chassent l'essentiel de leurs proies en vol. Ce sont des oiseaux au plumage et au chant discret.

Deux espèces nichent chez nous : le gobe-mouches gris et le gobe-mouches noir.

Le premier est assez commun et niche aussi bien en forêt qu'en lisière forestière, voire dans les jardins. Mâles et femelles ont le même plumage.

Le second, nettement plus rare, est aussi plus forestier et plus spécialisé quant à son habitat. Le mâle a un plumage brun à noir allié au blanc, tandis que la femelle est plus terne.



*le gobe-mouche noir... ne gobe pas  
que des mouches*

### Statut du gobe-mouches noir en Belgique.

**La dernière édition de l'atlas des oiseaux nicheurs de Belgique fait état d'environ 1300 couples ardennais.**

Depuis cette époque, les effectifs semblent avoir nettement diminué, en raison notamment du non entretien des nichoirs existants (datant souvent de la pose à grande échelle du début des années 60) et de problèmes de prédation systématique non enrayerés.



*Le gobe-mouches gris est nettement plus familier que le noir; celui-ci, par exemple, a installé sa nichée dans un nid d'hirondelles recyclé en décoration de façade...*

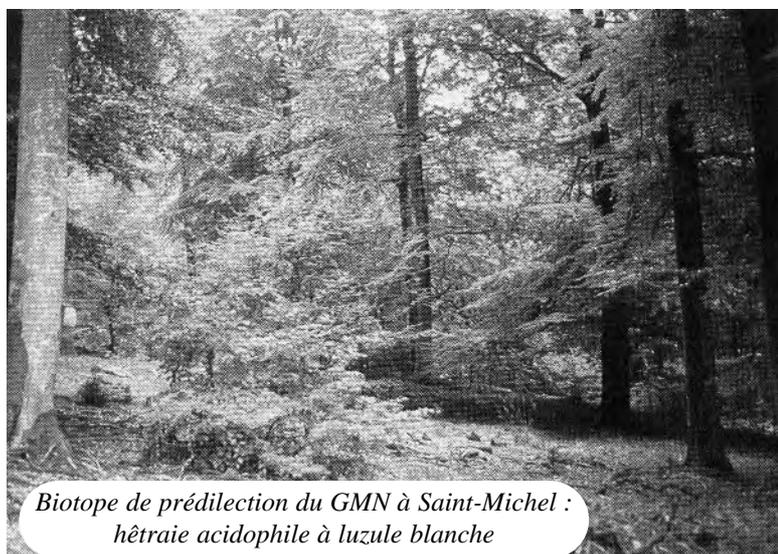
**Les effectifs actuels ne dépasseraient, en fait, certainement pas les 1000 couples**, essentiellement cantonnés dans les hêtraies ou hêtraies-chênaies claires et bien achalandées en nichoirs adéquats. En l'absence de nichoirs, dans les habitats propices, les densités ne dépasseraient pas la fourchette de 1 à 3 couples aux 100 ha, ce qui pousse à considérer que l'oiseau reste plutôt rare (J-P. JACOB, com. pers). Notons au passage que le recensement sur base de l'écoute du chant des mâles est assez délicat dans la mesure où ces vocalises sont discrètes (audible à 50 mètres maximum lorsque le vent agite les feuilles... d'où la nécessité d'un quadrillage de recensement serré...).

### Description du site considéré.

L'étude présentée a pour cadre le massif forestier d'Ardenne centrale et plus précisément la forêt de Saint-Michel, dans la région de St-Hubert. Cette forêt domaniale d'environ 1600 Ha est constituée pour les deux tiers de vieilles futaies feuillues dans lesquelles le hêtre ...

domine largement. Ces hêtraies acidophiles, formant régulièrement des peuplements clairs à sous-étage relativement peu abondant, conviennent particulièrement au gobe-mouches noir (*Ficedula hypoleuca*).

A titre indicatif, un autre oiseau caractéristique de cette forêt est le pouillot siffleur (plus ou moins 3 couples aux 100 ha). Le relief y est varié (nombreux ruisseaux) et l'altitude y oscille entre 300 et 530 mètres. Du point de vue sylvicole, les arbres morts ayant systématiquement été exportés jusqu'il y a peu, les cavités naturelles dans les arbres sont rares et quand elles existent, elles sont presque toujours invisibles du sol (fûts "propres" et très longs).



*Biotope de prédilection du GMN à Saint-Michel :  
hêtraie acidophile à luzule blanche*

### Historique du contexte.

**Dans les années 70, une vaste opération de placement de nichoirs est effectuée en forêt domaniale de Saint-Michel.**

A l'époque, le baguage des oiseaux cavernicoles semble être la vocation prioritaire. Entre 1975 et 1980, 15 à 31 nichées de gobe-mouches noirs produiront entre 51 et 156 jeunes par an. Jusqu'en 1996, seul l'entretien des nichoirs était effectué par la DNF, le suivi scientifique étant assuré par des ornithologues bénévoles (lesquels se sont succédés depuis 1970, ce qui ne facilite pas la recherche de données). En 1997, le "dernier" ornithologue

bénévole s'occupant du contrôle (R. AERTS) est décédé depuis un certain temps lorsqu'un agent de la DNF nouveau venu propose de relancer et de prendre à sa charge le suivi des nichoirs.

### Premiers constats.

Depuis plus de 20 ans, pour faciliter le travail de contrôle et de baguage, les 152 nichoirs avaient été tous placés au bord immédiat des chemins, souvent groupés par trois sur l'espace de 100 mètres à peine; leur trou d'envol était orienté face au chemin, quelque soit l'exposition (plus faciles à retrouver...), tandis que les habitacles étaient suspendus à 1 mètre cinquante du sol.

Une prédation systématique des nichoirs est observée depuis plusieurs années (auteur animal, non identifié); les nichoirs ne sont donc plus des dispositifs "d'aide au logement", mais des pièges mortels presque garantis.

Pour le gobe-mouches noir plus que pour les autres espèces, le phénomène s'avère catastrophique puisque chez cette espèce par ailleurs peu commune, les mères, peu enclines à quitter leur nid en cas de dérangement, semblent faire les frais de la prédation autant que les oeufs et les jeunes (d'où peut-être notamment, le nombre apparemment croissant de mâles célibataires et l'impossibilité probable de faire une deuxième nichée).

Les nichoirs utilisés sont de type "béton-bois", avec ouverture faciale ou sommitale; alors que le drainage des premiers est excellent, celui des seconds est opéré par un seul trou de 2 mm pratiqué au fond, ce qui se révèle être largement insuffisant.

Vu la pénurie de cavités naturelles dans cette forêt où les arbres morts ont été jusqu'alors systématiquement évacués (sauf dans de rares zones bien définies), la population de gobe-mouches noirs et d'autres espèces cavernicoles dépend étroitement, actuellement, de la pose de nichoirs.

Précisons encore à ce propos que lorsque le gobe-mouches revient de ses quartiers d'hiver africains au printemps, il doit faire face à une concurrence très importante des oiseaux sédentaires (tels que les

mésanges) qui eux ont eu tout l'hiver pour choisir et occuper les meilleures cavités.

### Mesures prises.

En fonction des données évoquées, plusieurs mesures urgentes ont été prises entre 1998 et 2000 :

- **réorganisations successives de la disposition des nichoirs** : répartition plus homogène la première année; par la suite, afin de perturber le prédateur semblant clairement suivre les chemins pour trouver les nids, 60 % des nichoirs disposés en bordure de chemin sont enlevés et déplacés à l'intérieur du bois (à une distance de 30 à

100 mètres du chemin), selon une disposition en quinconce (voir schéma); enfin, les mesures précédentes ne suffisant pas, l'enlèvement systématique de tous les nichoirs situés en bordure immédiate de chemin est effectué;

- **cartographies successives de la disposition des nichoirs** (rendant possible d'éventuels futurs contrôles de nichoirs par des collègues ou personnes étrangères au service forestier);

- **perforation des fonds de nichoirs** à ouverture sommitale afin d'avoir un drainage efficace, réparation et remplacement de nichoirs défectueux; orientation de tous les trous d'envol à l'opposé des vents dominants (chargés de pluie);

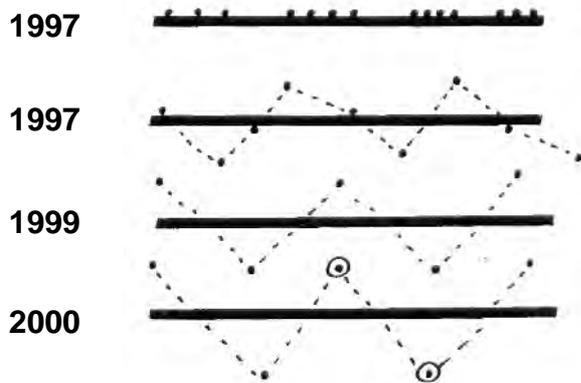
- **2ème contrôles des nichoirs** afin de quantifier l'impact de la prédation;

- **recherche d'indices permettant d'identifier le(s) responsable(s) des pillages** et prise de renseignements quant aux possibilités de protection préventive mécanique des nichoirs;

- **étude comparative des résultats** de contrôle d'une année à l'autre pour définir les zones dans lesquelles on a le plus de chance de retrouver des gobe-mouches; définition de ces zones (et nichoirs) et en 2000, protection individuelle de 19 nichoirs dans ces zones en question;

- **contrôle en 2 passages**, pour ce qui concerne les

nichoirs occupés par les gobe-mouches d'une part et pour les nichoirs protégés mécaniquement d'autre part; le but est de mesurer l'impact de la prédation sur les premiers, de tester l'efficacité de la protection sur les seconds.



*Disposition des nichoirs par rapport au chemin*

### Résultats obtenus.

**1998** : 9 nichées de gobe-mouches noirs, dont 1 seule arrivera à terme (5 jeunes) ...

**1999** : 4 nichées de gobe-mouches, produisant... O jeune à l'envol... (taux global de prédation de 45 % dans l'ensemble -100 % pour le gobe-mouches noir- et taux de prédation le long des chemins allant jusqu'à 73 % selon les chemins considérés).

**2000** : 15 nichées de gobe-mouches, dont 8 arrivées à terme, produisant 30 jeunes à l'envol (pour rappel, 0 en 1999, 156 en 1977...)

### Résultats obtenus.

Après recherche, décalquage et étude (bibliographie...) de traces de griffes relevées sur deux nichoirs pillés, Monsieur Jean TRICOT conclut qu'en raison de l'espacement des griffes des pattes de l'animal, le prédateur (ou en tous les cas l'auteur des traces) doit être un écureuil.

**L'étonnement est de mise, puisque actuellement à Saint-Michel, on n'observe guère plus d'écureuils que de martres ou de chats sauvages...**

### Protection mécanique des niohirs.

#### Solutions proposées dans la littérature.

Dans la littérature et auprès de différents ornithologues, plusieurs solutions ont été ébauchées : niohirs à toit basculant, niohir à balconnet avec chicane à l'entrée, niohir suspendu à un câble, colliers hérissés de pointe entourant les troncs... Autant de solutions probablement plus ou moins efficaces, mais soit lourdes à mettre en œuvre à grande échelle, soit / et nécessitant la "mise à la pension prématurée" des quelques 150 niohirs dont nous disposons au départ...

Ces divers éléments nous ont poussé à rechercher une autre solution, apparemment inédite, rassemblant les qualités de la simplicité, du faible coût, de l'efficacité et de la facilité de mise en œuvre.

### Protection testée à Saint-Michel.

Les niohirs à protéger, choisis en fonction de la haute probabilité d'accueillir des gobe-mouches, sont entourés d'une "cloche" de treillis.

Ce treillis, de type "treillis-poule", doit permettre à l'oiseau de passer, tout en empêchant le prédateur d'atteindre le trou d'envol. Le diamètre de ses mailles est donc capital (cfr. photo), de même que l'espace qui le sépare de toutes les faces du niohir (plus ou moins 15-20 cm). La rigidité et la pérennité de la forme obtenue sont donc également essentielles.



*niohir en "béton-bois" protégé mécaniquement; de simples branchettes garantissent la distance de sécurité entre l'habitable et le treillis.*

En cette toute première année d'utilisation (test sur +/- 20 % des niohirs existants), l'efficacité des protections ainsi réalisées s'est révélée être de 100 %, tandis que le taux d'occupation des niohirs "en grillagés" a été de 90 %.

### Conclusion.

En 1980, à Saint-Michel, 26 nichées de gobe-mouches noir ont produit 144 jeunes à l'envol.

En 1998, 9 nichées ont donné... 5 jeunes à l'envol...

En 1999, 4 nichées ont

donné... 0 jeune à l'envol...

En 2000, 8 nichées ont donné 30 jeunes minimum...

### En 2001, 60 jeunes? "Tout" dépendra des mesures prises d'ici là...?

Depuis quelques années, les niohirs de Saint-Michel ne contribuaient plus à soutenir la population du rare gobe-mouches noir, mais plutôt à l'éradiquer. Il en va malheureusement certainement de même dans d'autres massifs forestiers où le problème de la prédation n'a pas été pris au sérieux.

Même si des conclusions tout à fait définitives ne peuvent pas être tirées après une seule année d'expérience, la technique de protection appliquée, légèrement hasardeuse au départ car apparemment inédite, s'est révélée tout à fait efficace et mériterait certainement d'être appliquée aux niohirs restant.

**Remerciements : ont contribué de près ou de loin à la collecte d'informations: E. HEYMANS, R. AERTS, M. DAVID, J.-P. COULON, J. TRICOT, B. JARDON, D. VIEUXTEMPS, E. CLOTUCHE, T. PETIT, J.-P. JACOB, T. MULDER.**

Ph. Moës texte et photos